CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E3653** **VALABLE JUSQU'AU** **28/10/2027**

ÉDITÉ LE 22/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2001

Raison sociale : SARL MASO ET FILS

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 11/04/2002

Capital : 60 000

24 AVENUE DE LA COTE VERMEILLE
66300 THUIR

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PERPIGNAN 43929546000018

Siret : 439 295 460 00018

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 47 282I

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 8631000/ 003 206236/1

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 8631000/ 003 206236/1

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 04 68 53 53 63 **Fax :**

Portable : 06 88 29 77 17

Responsabilité légale :
DUSSOL EPOUSE MASO JULIE MARIE LAURE GÉRANT

Site Internet : http://maso-peinture.com

E-mail : contact@maso-peinture.com

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 320 744 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	4	03/10/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/07/2026 16:39

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.